

11K14

11K14

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:**
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué
P-En attente de renouvellement, U-Refusé
- Statut:**
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

- Substance extraite**
G: Gravier, C: Dolomie, U: Autre
S: Sable de silice, I: Inconnu, F: Ferme concessionaire, X: Calcite
C: Calcaire, J: Terre jaune, R: Résidu miniers inertes
P: Pierre ponceuse, M: Marbre, S: Sable
E: Minéral de silice, N: Terre noire, T: Tourbe

- Statut du site d'extraction**
O: Ouvert sous conditions, C: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

- Contrainte à l'activité minière**
Territoire réservé à l'État ou soustrait au jalonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi / exploitation minière par arrêté ministériel
Périère urbaine
Territoire soustrait au jalonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel / le jalonement et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permis
Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
Territoire incompatible avec l'activité minière

- Contrainte mineure**
Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

- À titre indicatif**
Information à titre indicatif

- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**
Terres de catégorie II
Terres de catégorie III
- Entente Première Nation Abitibiwinni**
Entente Pilagan
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**
Nissinan de Bersiamte, Essipit, Mashtewiatsh, Nutschkuan

- Frontières**
Frontière internationale
Frontière interprovinciale
Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 2020
est de 17°31' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 8,5'

Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 20

Echelle 1:50 000

0 1000 2000 3000
mètres

AVIS IMPORTANT
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

